

Rappelant que le Directeur général a prié le Directeur régional de préparer un projet détaillé de programme et de budget pour les activités à mettre en oeuvre dans la Région et d'obtenir du Comité régional les recommandations en découlant afin de pouvoir utiliser ces plans lors de la préparation du projet de programme et de budget;

Considérant que le Directeur régional a dressé le programme de 1957 en consultation avec les gouvernements intéressés, et conformément à leurs demandes;

Ayant examiné le programme ordinaire de la Région du Pacifique occidental tel qu'il a été présenté par le Directeur régional,²

1. CONSIDERE que le projet de programme de la Région du Pacifique occidental pour 1958 est bien conçu et que les prévisions de dépenses ont été établies avec soin;
2. DONNE INSTRUCTION au Directeur régional de suivre les priorités déjà approuvées, si l'Assemblée mondiale de la Santé devait apporter des réductions au budget effectif proposé;
3. PRIE le Directeur régional de transmettre les propositions au Directeur général pour étude et pour inclusion au projet de programme et de budget pour 1958.

²Document non publié WP/RC7/5, Parties I et II.